

VILLE DE THANN



DÉPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN

-----

Nombre des membres du  
Conseil Municipal élus :

**29**

Nombre des membres en  
fonction :

**29**

Nombre des membres  
participant à la séance

**21 +5 procurations**

**OBJET :**

**Point n° 7a**

**Attribution d'une  
subvention à  
l'association  
« Entreprendre au  
Pointet »**

Mise en ligne sur le site  
internet de la commune le  
3 octobre 2025 par  
Monsieur Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann

Cette délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif pendant  
un délai de deux mois à  
compter de sa publication et  
de sa réception par le  
représentant de l'Etat

**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 29 septembre 2025**

**Etaient présents :** M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, MM. THIEBAUT, GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDLIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, M. MORVAN, Mme PERY, M. Charles SCHNEBELEN, Mmes BILLIG, DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

**Etaient excusés et ont donné procuration :**

Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT  
Mme BITSCH, excusée, a donné procuration à Mme FRANÇOIS-WILSER  
M. CHOLAY, excusé, a donné procuration à M. Charles SCHNEBELEN  
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER  
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

**Etaient excusés, sans procuration :**

M. SCHMITT  
M. BELHADRI

**Etait absente, non excusée :**

Mme MURA

Madame Claudine FRANÇOIS-WILSER, adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la santé et au devoir de mémoire, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association « Entreprendre au Pointet » proposera une marche solidaire intitulée « La Thannoise », le dimanche 12 octobre 2025. Cette association est supervisée par les enseignants et élèves du Lycée Professionnel Pointet de Thann et a pour objectif de développer les projets de la section tertiaire du lycée.

Cet évènement s'inscrit dans le cadre d'Octobre Rose, campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Les bénéfices de cette première édition de « La Thannoise » seront reversés à la Ligue contre le Cancer du Haut-Rhin et à l'association la Maison Rose.

L'association « Entreprendre au Pointet » sollicite un soutien financier exceptionnel de la Ville de Thann pour participer aux frais fixes engendrés par l'organisation de cette course, et donc favoriser le montant de la recette reversé aux associations. Certaines dépenses sont nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation, notamment le déploiement d'un dispositif de secouristes par la Croix-Rouge.

Madame Claudine FRANÇOIS-WILSER propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros en soutien de cet évènement.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

**Vu** les éléments exposés par Madame FRANÇOIS-WILSER, à savoir l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 euros,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :**

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'association « Entreprendre au Pointet » dans le cadre de l'organisation de la marche solidaire « La Thannoise ».

Pour extrait conforme  
Gilbert STOECKEL  
Maire de Thann



Philippe CHUDANT  
Secrétaire de Séance